

9444 - Le jugement de l'entrée des infidèles dans les mosquées

question

Est-il permis aux chrétiens, aux Juifs et à d'autres infidèles d'entrer dans les mosquées pour les visiter comme le font certains pays musulmans qui organisent des tournées (touristiques) au profit de certains visiteurs de marque ?

la réponse favorite

Il n'y a aucun mal à ce que l'infidèle entre dans une mosquée pour mener une activité licite ou une affaire légale comme l'écoute d'un serment ou boire de l'eau ou d'autres actes similaires parce que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) avait installé une délégation d'infidèles dans sa mosquée afin qu'ils voient le musulman prier, qu'ils écoutent sa récitation (du Coran) et son serment et afin qu'il les appelle à Allah de près. C'est permis encore parce que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) avait attaché Thoumama ibn Athal al-Hanafi à la mosquée quand on le présenta comme prisonnier. Allah le guida et il se convertit. C'est Allah qui garantit l'assistance.

Voir l'ouvrage intitulé : Madjmou'Fatawa wa maqalat mutanawwia par son éminence l'érudit Cheikh Abd Al-Aziz ibn Abd Allah ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) vol. 8, p. 356).

Quant à l'entrée des groupes de touristes composés d'hommes et de femmes libertines qui viennent à la mosquée avec leurs caméras et y entrent sans aucun respect ni vénération, c'est un acte répréhensible et odieux qu'il ne faut pas accepter. C'est Allah qui garantit l'assistance.